

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 février 2022 à 18 heures 00**

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 24 février à 18 heures 00, le Conseil Municipal de SAINT-JEAN-DE-FOLLEVILLE, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrick PESQUET

Présents : Patrick PESQUET, Serge COUSTHAM, Claire RUIZ, Thierry TROUVAY, Sylvain DELTOUR, Jean-François PICHON, Céline CAVELIER, Jacques TOCQUEVILLE, Gaëlle LEBRUMENT, Franck ROUTEL, Françoise DELAHAYE.

Absents excusés : Christine MARECAL, Catherine SAINSAULIEU, Anthony DEBRAY, Didier LECOURTOIS

Catherine SAINSAULIEU donne pouvoir à Patrick PESQUET

Madame Céline CAVELIER a été élue secrétaire de séance

Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle :

Le conseil communautaire a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) le 14 novembre 2017. L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLUi comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat de chaque conseil municipal membre de l'établissement public de coopération intercommunale. Ainsi tous les conseillers municipaux ont été destinataires du PADDi préalablement au Conseil Municipal.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est joint au présent procès-verbal.

Le service planification de Caux Seine agglo, par la présence de Dorilys Le Bastard, est intervenu pour exposer le projet de PADDi qui porte sur 3 axes :

AXE 1 : Initier une nouvelle organisation territoriale liant les 4 bassins de vie

Objectif Maintenir l'attractivité résidentielle et entretenir le dynamisme démographique du territoire

Moyen Privilégier le futur développement urbain dans et autour des villes et leur couronne périurbaine de façon à :

- Modérer la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers
- Pérenniser le bon niveau d'équipements et de services offerts par les villes
- Rapprocher lieux de résidence et lieux de travail en recourant aux mobilités plus durables

AXE 2 : Maintenir un bassin d'emploi attractif basé sur un tissu économique et industriel plus diversifié

Objectif Renforcer l'attractivité économique pour rester un territoire où on peut vivre et travailler

Moyen En :

- Anticipant les mutations économiques
- Diversifiant les activités industrielles dans de nouvelles filières porteuses notamment en faveur de la transition énergétique (les énergies renouvelables, l'économie circulaire)
- Développant les activités tertiaires (services, commerce, tourisme)

AXE 3 : Développer une qualité de vie attractive et durable en accomplissant la transition écologique, énergétique et numérique

Objectif Offrir un haut niveau de qualité de vie aux habitants

Moyen En :

- Prenant soin des paysages naturels et du patrimoine architectural (des marqueurs identitaires du territoire), des ressources naturelles (qualité de l'eau, de l'air, des sols)
- Protégeant des risques naturels et technologiques
- Réduisant la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

Monsieur le Maire remercie Madame Le Bastard pour la présentation réalisée et il déclare le débat ouvert :

AXE 1 : Initier une nouvelle organisation territoriale liant les 4 bassins de vie

- **La structure du territoire et objectifs de développement liés**
- **La réduction de la consommation foncière pour l'habitat**
- **Développement commercial**
- **Développement des équipements collectifs**
- **Mobilités et transports**

Monsieur PESQUET précise qu'aujourd'hui on demande de donner un avis sur les grands principes.

Sylvain DELTOUR dit que l'idée est de redresser le potentiel constructible. Comment on intègre les besoins d'évolution foncière si les parcelles sont de plus en plus petites ? Il précise qu'il ne faut pas surcharger les hameaux existants pour respecter la qualité de vie choisie par les habitants.

Patrick PESQUET : « la taille des parcelles va diminuer, comment proposer des nouveaux formats de maisons sur des plus petits fonciers et sans doute réfléchir à des maisons groupées, voire en hauteur. Il y a des règles générales d'urbanisme, on va essayer de faire des normes harmonisées et permettre aussi de toiletter le Plan Local d'Urbanisme »

Serge COUSTHAM demande s'il y aura un arbitrage de l'Agglo ?

Patrick PESQUET répond qu'il faudra un travail transversal entre les communes rurales, des comparaisons sont à faire et si on met une règle, pouvoir la justifier.

Françoise DELAHAYE, comme Jean-François PICHON : « il faut limiter la hauteur des constructions »
Sur cette remarque, Patrick PESQUET ajoute qu'il y aura sans doute un règlement différent en cœur de village par rapport aux hameaux.

Par contre les élus admettent que la commune de Saint-Antoine-le-Forêt qui a tous les équipements, scolaires, sportifs et sa situation avec Mélamare et Saint-Nicolas-de-la-Taille soit commune péri-urbaine et pôle de proximité.

Sur le thème du développement commercial, les élus s'interrogent sur le développement de la zone commerciale de Gruchet le Valasse car cela semble étriqué, la zone n'est pas très accueillante, il serait bien de faire un aménagement plus qualitatif.

Au sujet de la mobilité :

Françoise DELAHAYE dit qu'il n'y a pas de car entre Bolbec et Lillebonne pour aller à l'hôpital de Lillebonne, c'est regrettable.

Claire RUIZ propose de développer un minimum de transport dans les campagnes vers les villes car s'il n'y a pas un minimum dans les campagnes pour permettre aux plus nombreux d'utiliser les transports en communs, tout sera uniquement concentré sur les villes.

Patrick PESQUET dit que la communauté travaille sur la mobilité, la vallée du Commerce c'est 40 000 habitants, un projet de taxi rail, autonome, est à l'étude.

Franck ROUTEL ajoute qu'avec le prix élevé des carburants maintenant, les usagers utiliseront davantage les transports en commun et reverront les trajets différemment.

En résumé sur l'Axe 1, on retiendra que :

- les élus ne sont pas favorables aux constructions en hauteur (ex : immeuble en cœur de bourg)
- souhaitent uniformiser la réglementation avec les communes limitrophes
- souhaitent une offre de déplacements plus variée avec les transports en commun, offre à la demande...
- souhaitent un aménagement qualitatif sur la zone commerciale de Gruchet-le-Valasse

AXE 2 Maintenir un bassin d'emploi attractif basé sur un tissu économique et industriel plus diversifié

- Développement économique
- Développement de la filière agricole
- Développement du tourisme sur Caux Seine aggro

Le fait d'avoir des zones d'activité est acté, les zones de Port-Jérôme et les petites zones comme Sain-Jean-de-le-Neuville, Bolbec offrent une diversité d'accueil.

La préservation de l'agriculture et des sites d'exploitations agricoles avec des périmètres de réciprocité plus importants est pris en compte.

Certains ajoutent que les zones de non traitement doivent aussi être prises en compte.

Enfin les élus sont très favorables à la restructuration de la friche Mazurel et Desgenétais, c'est un attrait touristique et économique supplémentaire.

En résumé sur l'Axe 2, les élus sont favorables à ce qui est proposé

AXE 3 : Développer une qualité de vie attractive et durable en accomplissant la transition écologique, énergétique et numérique

- **Les formes urbaines et le cadre de vie**
- **La transition énergétique**
- **Le numérique**
- **Thématique de l'eau en tant que ressource naturelle**
- **Préserver la biodiversité et l'environnement au moyen de la Trame verte et bleue**
- **Risques naturels et technologiques**
- **Préservation des paysages**

Gaëlle LEBRUMENT demande comment les cours d'eau et les Sources sont protégés au niveau de Radicatel et quelle mise en valeur ?

Patrick PESQUET répond que dans le PLUi, il va y avoir une bande tampon, et des berges naturelles seront laissées le long des cours d'eau, c'est un principe.

Claire RUIZ demande si la commune doit avoir un pourcentage de logements sociaux, est-ce que l'Agglo a imposé quelque chose ou est-ce la Loi qui l'impose ?

En résumé sur l'Axe 3, les élus valident les propositions inscrites dans le PADD.

Clôture du débat à 20 heures 30

Le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADDi. La tenue de ce débat est formalisée par le présent PV de synthèse à laquelle est annexée le projet de PADDi. Ce PV de Synthèse fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

D 01/22 Groupement de commandes pour l'acquisition de matériel de vidéoprotection – délibération de principe d'adhésion au groupement de commande avec Caux Seine Agglo.

Monsieur Patrick PESQUET expose :

« En application de l'article 28 de l'ordonnance 2015 relative aux marchés publics, Caux Seine agglomération a proposé d'adhérer à un groupement de commandes de matériel de vidéoprotection afin de réaliser des économies d'échelle substantielles.

La constitution de ce groupement de commandes oblige les communes intéressées, et la communauté d'agglomération à se prononcer sur la participation ou non à ce présent groupement qui prendra effet en 2022.

Il demande au conseil municipal de donner un accord en s'inscrivant dans cette démarche de commande groupée. Il ajoute que dans le cadre du pilotage du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, Caux Seine Agglo accompagne les communes dans leurs projets, la proposition étant l'implantation de deux caméras de vidéoprotections sur la RD 982 hameau de

Radicatel. Ce déploiement bénéficie d'un cofinancement par les services de l'Etat et du Département. »

Débat :

Claire RUIZ : *« ne comprend pas qu'on fasse ce travail à la place de l'Etat et qu'on donne plus de pouvoir à la PMI. Mettre une caméra au rond-point de la côte de Radicatel peut s'expliquer mais quel est l'intérêt de mettre une 2^{ème} caméra près de l'ilot central, nous n'avons rien demandé ! »*

Patrick PESQUET : *« la commune n'a pas de problème d'incivilité mais il y avait une demande annexe pour mailler le réseau de caméras et permettre à la police et la gendarmerie de suivre les faits, c'est pourquoi la RD 982 est un point intéressant »*

Après discussion et par délibération, le conseil municipal de Saint-Jean-de-Folleville,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet relative aux marchés publics et les articles du décret 2016-360 du 25 mars 2016

Décide d'acter la participation de la commune de Saint-Jean-de-Folleville qui prendra effet en 2022 pour une ou deux caméras. Cette autorisation fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal portant sur l'autorisation au Maire de signer la convention constitutive du groupement de commande.

Adopté 11 voix POUR et 01 voix CONTRE

D 02/22 Demande de subvention au titre de la DETR, de la DSIL et du Département 76 pour l'acquisition de matériel de vidéoprotection.

Monsieur le Maire expose :

La commune de Saint-Jean-de-Folleville souhaite déployer un dispositif de vidéoprotection afin de répondre aux besoins de sécurité et de tranquillité publique sur sa commune. Cette démarche s'inscrit dans une stratégie globale de mutualisation des dispositifs de vidéoprotection supervisés par le service de la police municipale intercommunale. L'objectif est la surveillance des axes de circulation sur la RD 982 avec deux caméras contextuelles qui permettent de lire les plaques d'immatriculation en cas de recherche.

Par délibération n° 01/22, le conseil municipal a décidé d'adhérer au groupement de commande porté par Caux Seine Agglomération. C'est à la commune de déposer la demande de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR, DSIL et du Département de la Seine Maritime.

Le détail de l'opération et plan de financement se présentent de la manière suivante

Coût prévisionnel global du projet HT	24 500 €
Financement	
DETR 20 %	4 900 €
DSIL 25 %	6 125 €
Conseil Départemental 20 %	4 900 €
Autofinancement	8 575 €

Le conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la note de la Préfecture du 13 décembre 2021 pour les appels à projet au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local – exercice 2022
- Vu le guide des aides à l'investissement des communes proposées par le Département de la Seine Maritime

Considérant le rapport de présentation exposé et après en avoir délibéré, décide :

- D'acquérir 2 vidéoprotections
- De valider le plan de financement
- De solliciter les aides de l'Etat et du Département de la Seine-Maritime
- D'inscrire les crédits au budget primitif 2022.

Adopté : 11 voix POUR et 1 ABSTENTION